Coopération technique

Renforcer les capacités des pays en développement par une aide à plusieurs niveaux

Répondre aux besoins diversifiés

La coopération technique est une coopération d'individu à individu qui soutient le renforcement de l'ensemble des capacités des pays en développement à relever par eux-mêmes les défis du développement. Les besoins des pays en développement sont de plus en plus diversifiés et ne concernent plus seulement le développement de l'agriculture, des infrastructures de transport, des industries, des services de santé et d'éducation. Ces dernières années, ces besoins se sont étendus à d'autres domaines tels que le développement de systèmes juridiques, le passage à l'économie de marché, la consolidation de la paix, l'aide à la reconstruction et les mesures de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique. La formulation de plans de coopération sur mesure avec les pays en développement permet à la JICA d'intervenir à plusieurs niveaux en soutenant le développement des ressources humaines, le renforcement organisationnel et institutionnel ainsi que l'élaboration de politiques en utilisant l'expérience et les technologies du Japon et des pays en développement.

Une combinaison efficace d'outils de coopération

1. Envoi d'experts

Les experts japonais sont détachés dans les pays en développement pour transmettre les technologies et les connaissances requises aux représentants du gouvernement et aux ingénieurs locaux (homologues des pays partenaires). Parallèlement, ils travaillent avec ces homologues à la diffusion de technologies et à la création d'institutions adaptées à la situation de ces pays, tout en poursuivant des activités de sensibilisation. Afin de fournir des services encore plus efficaces, la JICA prend notamment en compte les spécificités régionales et la culture du pays partenaire, et privilégie, le cas échéant, l'envoi d'experts de pays tiers (autres que le Japon ou le pays partenaire).

2. Formation de participants étrangers

La JICA invite du personnel compétent de pays en développement, responsables des questions de développement économique et social, à participer à des formations au Japon. Leur participation aux programmes de formation au Japon leur permet d'acquérir le savoir-faire et les technologies dont leur pays d'origine a besoin. La JICA organise également des programmes de formation à l'étranger.

3. Fourniture d'équipements

Les équipements dont les experts ont besoin pour mettre en œuvre une coopération efficace sont fournis aux pays partenaires.

4. Projets de coopération technique

Combinant de manière optimale l'« envoi d'experts », la « formation technique » et/ou la « fourniture d'équipements », ces projets sont la clé de voûte de la coopération technique de la JICA. La collaboration à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation du projet, d'une façon systématique et globale, avec les homologues et les organisations associées du pays partenaire, permet au projet de produire des résultats.

Processus de mise en œuvre

1) Identification et élaboration

La JICA identifie et élabore un projet à travers des discussions avec le gouvernement du pays partenaire, des études préparatoires et d'autres activités.

2) Demande et approbation

Le ministère des Affaires étrangères (MOFA) du Japon se base sur la demande soumise par le pays partenaire pour approuver ou rejeter un projet. La JICA, les ministères et les agences concernés se joignent aux discussions. Le gouvernement japonais informe le pays partenaire de l'approbation du projet et un accord international est signé en vue de sa mise en œuvre.

3) Étude/Évaluation ex ante

Afin de clarifier les détails et les résultats escomptés du projet, mais aussi de vérifier le bien-fondé de sa mise en œuvre, une évaluation ex ante est réalisée sur la base de cinq critères : pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité.

4) Mise en œuvre du projet/Évaluation de fin de projet

La JICA et l'organisation gouvernementale du pays partenaire signent le procès-verbal des discussions (PVD) relatif à la mise en œuvre du projet, au détail des activités et aux mesures requises.

Durant la mise en œuvre du projet, les activités et la procédure d'exécution font l'objet d'un suivi régulier et le plan initial est révisé si nécessaire. Avant l'achèvement du projet, la JICA et le pays partenaire mènent conjointement une évaluation de fin de projet pour déterminer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs fixés et décider de la poursuite du projet. Cela permet aussi de tirer des enseignements et recommandations qui peuvent être partagés avec le pays partenaire et utilisés pour d'autres projets.

5) Évaluation ex post

L'évaluation ex post est effectuée plusieurs années après l'achèvement du projet pour vérifier sa durabilité et son impact. Les résultats de cette évaluation sont ensuite partagés et servent de références pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets similaires.

5. Coopération technique pour la planification du développement

Dans le cadre de son soutien à l'élaboration des politiques et des programmes de travaux publics des pays en développement, la JICA procède à un transfert de technologies, en matière notamment de méthodes d'enquête, d'analyse et de planification, aux homologues du pays partenaire.

Une fois la coopération achevée, les pays partenaires s'appuient sur les résultats obtenus pour 1) élaborer des plans de développement sectoriel/ régional ou de remise en état/reconstruction inspirés des recommandations; 2) mettre en œuvre des programmes (projets) grâce aux fonds obtenus auprès des organisations internationales et d'autres bailleurs; et/ou 3) exécuter les réformes organisationnelles/institutionnelles préconisées.

6. Coopération scientifique et technologique sur les questions mondiales

Le « partenariat pour la recherche scientifique et technologique pour le développement durable (SATREPS) » est un programme de coopération technique de la JICA qui vise à développer et appliquer de nouvelles technologies et à acquérir de nouvelles connaissances scientifiques par le biais d'activités de recherche conjointe. Le SATREPS a pour ambition de relever des défis mondiaux (en matière d'environnement, d'énergie, de catastrophes naturelles (préparation), de maladies infectieuses, d'approvisionnement alimentaire et autres problèmes qui ne peuvent être résolus par un pays ou une région seuls et qui nécessitent donc une coopération mondiale) via des partenariats entre les universités et les instituts de recherche du Japon et des pays en développement.